

UNIVERSITÉS ET CRÉATION DE RICHESSES : L'EXEMPLE BRITANNIQUE

De Pascal Boris (H.74), ex-DG de BNP Paribas UK, cofondateur du Cercle d'outre-Manche*



Un domaine où le Royaume-Uni a pris de l'avance sur la France : le "Triangle d'or" Université-Recherche-Entreprise. L'économie britannique connaît sa première récession après 15 ans de plein-emploi (taux de chômage à moins de 5 % entre 1993 et 2007) et une croissance ininterrompue (+ 2,7 % par an en moyenne sur cette période). La crise économique semble plus aiguë outre-Manche où le secteur financier pèse plus lourd (8,2 % du PIB contre 4,9 % en France), et après une de ses plus longues périodes de prospérité (plein-emploi depuis 35 ans). Cependant, depuis une quinzaine d'années, le Royaume-Uni a pris de l'avance sur ses concurrents européens dans le domaine de la création d'entreprises technologiques. C'est en jouant sur la proximité des universités, des centres de recherche et des entreprises que le Royaume-Uni a mis en place un écosystème permettant la création de richesses au sein de ses universités.

Associer les "3C" (Cerveaux, Commerce et Capital) au sein des universités. Dans les années 1980 au Royaume-Uni, les activités de publication primaient alors sur toute activité commerciale. Les universités britanniques n'étaient pas plus enclines que les universités françaises d'aujourd'hui à s'impliquer directement dans la valorisation commerciale de la recherche.

C'est par l'intervention du gouvernement britannique que l'université a pu se rapprocher du monde de l'entreprise et faire bénéficier ses chercheurs de leurs découvertes. Comment ? Par l'octroi de financements publics supplémentaires à condition que l'université mette en place un centre de transfert de technologies, ainsi que par des incitations financières et une plus grande flexibilité des emplois du temps pour les chercheurs désireux de s'investir dans les jeunes entreprises.

Ce n'est que depuis 10 ans que l'on mesure les effets de cette politique d'incitation. Résultats : 40 % des sociétés de biotechnologies cotées à la Bourse de Londres sont issues de Cambridge et les six universités les plus actives (Oxford, Imperial College, Cambridge, UCL, Édimbourg, Bristol) ont donné naissance à près de 200 entreprises entre 2000 et 2007, toujours en activité aujourd'hui.

La présence de nombreux *Business Angels* au Royaume-Uni (30 000 contre 4 000 en France) permet aux "clusters" universitaires d'avoir les moyens de créer de nouvelles entreprises. Les *Business Angels* britanniques financent ainsi sept fois plus d'entreprises innovantes que les *Business Angels* français.

La création d'entreprises de technologies est affaire de capitaux privés au Royaume-Uni et de subventions publiques en France. Lorsqu'on étudie la montée en capital de la plupart des start-ups technologiques françaises, on constate l'arrivée tardive du capital privé. Entre les années 0 à 4, le capital provient essentiellement de fonds d'aide publique. En France, il existe 20 dispositifs différents d'aide aux jeunes entreprises innovantes octroyés par 10 organismes

différents. Géré par les administrations centrales, régionales ou européennes, le financement des start-ups s'apparente à "du capitalisme sans capital". La création d'entreprises semble donc largement fonctionnarisée avec une interface administration-entrepreneur dont sont exclus les acteurs de l'écosystème qui a fait ses preuves au États-Unis et au Royaume-Uni, notamment les *Business Angels*.

La France est dans un rapport de financement de "projets" avec peu de contreparties. Ce système crée une relation biaisée entre le créateur d'entreprise et les réalités financières. Le risque est le développement autonome de l'entreprise, tourné vers le produit mais sans vision de marché. Le capital privé offre la possibilité à l'entrepreneur de corriger certaines erreurs dès les premières étapes de la création. Deux tiers des échecs des start-ups françaises s'expliquent par la non-complémentarité de l'équipe managériale. Une intervention plus en amont du capital privé permettrait certainement de corriger ce type d'effet. Il serait donc souhaitable de substituer à l'interface administrative actuelle un système de financement avec de multiples acteurs privés en concurrence.

La réforme de l'université est aujourd'hui en cours de réalisation en France, notamment avec l'émergence à terme de dix pôles d'excellence issus de la fusion de plusieurs sites

universitaires. Ce plan semble établir les conditions nécessaires pour gagner en performances et surtout rationaliser un système. Si le Royaume-Uni est parvenu à réformer ses universités dans les années 1980 tout en les rendant attractives et tournées vers l'entreprise, pourquoi pas la France aujourd'hui, notamment avec ses écoles ?

Dans la plupart des start-ups technologiques françaises, on constate l'arrivée tardive du capital privé.



Depuis quatre ans, le Cercle d'outre-Manche – cofondé avec Arnaud Vaissié, PDG d'International SOS – a pour objectif de faire du benchmarking entre la France et le Royaume-Uni en mettant en avant les meilleures pratiques des deux pays. Plus d'infos sur www.cerledoutremanche.com.